

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 4 juillet 2016**

OBJET

**13 - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU  
MULTI-ACCUEIL « BULLE DE REVES »**

N° 2016-07-13

NOMENCLATURE : 8/2/4

**L'an deux mille seize, le quatre juillet à dix-neuf heures,**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-quatre juin 2016, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

**Présents : 19**

**Votants : 29**

Alain ROYER, Catherine CADOU, Marie-Madeleine REGNIER, Catherine HENRY, Jean-Claude SALAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Michel RINCE, Elisa DRION, Catherine RENAUDEAU, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Gwénola LEBRETON, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL, Joëlle CHESNAIS.

**Pouvoirs : 10**

Gil RANNOU donne pouvoir à Elisa DRION  
Frédéric CHAPEAU donne pouvoir à Magali LEMASSON  
Mickaël MENDES donne pouvoir à Catherine HENRY  
Philippe LEBASTARD donne pouvoir à Jean-Claude SALAU  
Thierry GICQUEL donne pouvoir à Catherine CADOU  
Yvon LERAT donne pouvoir à Alain ROYER  
Valérie ROBERT donne pouvoir à Isabelle GROLLEAU  
Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Marie-Madeleine REGNIER  
Aurora ROOKE donne pouvoir à Catherine RENAUDEAU  
Alain BLANCHARD donne pouvoir à Emmanuel RENOUX

**Nombre de membres :**

en exercice.....29  
présents.....19  
ayant un pouvoir...10  
votants.....29

**Délibération**

**Rapporteur : Elisa DRION**

Depuis l'ouverture du multi-accueil Bulle de rêves en août 2015, la capacité d'accueil des enfants est modulée selon les créneaux horaires de la journée, et selon la période (scolaire ou vacances scolaires).

Compte tenu de la demande, il est proposé de modifier cette modulation à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 sans augmentation du volume d'heures de travail des agents.

**Période scolaire**

<b>Actuellement</b>	
Tranche horaire	Nb places
7h30 à 8h30	12
8h30 à 9h	24
9h à 12h	35
12h à 13h30	30
13h30 à 17h	35
17h à 18h	24
18h à 18h30	12

<b>Proposition</b>	
Tranche horaire	Nb places
7h30 à 8h00	12
8h00 à 9h	24
9h à 17h	35
17h à 18h	24
18h à 18h30	12

Accusé de réception en préfecture  
044-214402091-20160704-2016-07-04-DE13-  
DE  
Date de télétransmission : 06/07/2016  
Date de réception préfecture : 06/07/2016

## Vacances scolaires

### **Actuellement**

Tranche horaire	Nb place
7h30 à 8h30	12
8h30 à 9h00	24
9h à 12h	30
12h à 13h30	24
13h30 à 17h30	30
17h30 à 18h	18
18h à 18h30	12

### **Proposition**

Tranche horaire	Nb place
7h30 à 8h00	12
8h00 à 9h	24
9h à 17h	30
17h à 18h	24
18h à 18h30	12

Dans le règlement intérieur, il convient de préciser le paragraphe relatif aux maladies contagieuses et aux évictions. (II- Fonctionnement de la structure, B- Surveillance médicale).

### Proposition :

#### Maladies contagieuses

« Il est demandé aux familles de déclarer toute maladie contagieuse d'un de leurs enfants, y compris ceux qui ne fréquentent pas la structure. »

#### Eviction

« L'éviction de la structure est une obligation réglementaire pour certaines pathologies (pathologies définies dans le guide pratique 2009 « Collectivités des jeunes enfants et maladies infectieuses » édité par le ministère de la Santé).

L'absence de l'enfant ne sera pas facturée si présentation d'un certificat médical constatant la maladie à éviction. »

Considérant l'avis favorable de la commission Famille, éducation, solidarité en date du 22 juin 2016 ;

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de 29 Voix pour, décide :**

- **DE VALIDER à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 :**
- **la proposition de modulation de la capacité d'accueil, sous réserve de l'accord de la PMI et de la CAF ;**
- **la proposition de modification du règlement intérieur.**

Pour extrait conforme,

Le 4 juillet 2016,

**Le Maire,  
Alain ROYER**